

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

CENTRE NATIONAL D'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL

PROJET D'ASSISTANCE A LA LUTTE ANTIMINES EN CASAMANCE

**COMITE REGIONAL DE COORDINATION DE
L'ACTION ANTIMINES DE ZIGUINCHOR**

COMPTE RENDU DE LA SESSION DU 07 JUIN 2010

Le Comité Régional de Coordination de l'action antimines de Ziguinchor a tenu le 07 juin, dans la salle de réunion du Conseil Régional, sa deuxième session ordinaire de l'année 2010, sous la présidence de Monsieur le Préfet de Ziguinchor.

Les travaux ont démarré à 11 heures 28 minutes par le mot de bienvenue du président de séance qui a ensuite rappelé l'ordre du jour axé sur :

- le bilan de la journée internationale de sensibilisation au danger des mines et d'assistance à la lutte antimines célébrée le 04 avril ;
- le point sur les recommandations formulées lors de la dernière session du comité ;
- l'état d'exécution du programme d'action antimines dans la région de Ziguinchor ;
- les perspectives et
- les questions diverses.

Il est revenu par la suite à Monsieur Sény DIOP, Chef de la Division de l'Education au Risque et de l'Assistance aux Victimes (DERAV) au CNAMS, de procéder à la lecture du compte rendu de la dernière réunion du comité tenue le 08 mars 2010.

Abordant le premier point de son ordre du jour, le comité a suivi le compte rendu fait par Monsieur Ibrahima SECK, Chef de la Division des Opérations et de la Gestion de l'Information (DOGI) au CNAMS.

Le second point de l'ordre du jour a permis au comité de faire le point sur les recommandations formulées lors de sa dernière session et de constater que celles-ci ont toutes été satisfaites.

Ce point a été suivi d'un autre exposé de Monsieur SECK, articulé autour de quatre composantes. Il a ainsi été fait état, au titre du déminage, des enquêtes générales effectuées sur la piste Djifaghor-Boulome (avec une déclassification comme résultat) et dans la localité de Gouraf où trois zones nécessitant une enquête technique ont été identifiées.

Quant à la dépollution, elle a débouché sur l'achèvement des trois chantiers de Sindone, pour une superficie de 9020 m² et le traitement de la zone de Gouraf, à hauteur de 1483 m² dépollués. Quatre mines ont été relevées à cette occasion (dont deux à Sindone, une à Gouraf et une à Diagon).

Le nombre total d'engins explosifs relevés se chiffrent à 113 mines antipersonnel, 02 mines antichars et 03 restes explosifs de guerre.

Un Contrôle de qualité a également été fait sur les deux chantiers de Sindone.

Au chapitre de l'assistance aux victimes, l'exposé fait ressortir :

- la formation, au sein de l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ASVM), de 15 nouveaux relais d'éducation au risque, de 05 membres en gestion de projets et de 04 membres en bureautique ;
- l'appui au Centre de Santé de Sédhiou pour la gratuité des soins des victimes de mines, au Centre Hospitalier Régional de Kolda en matières premières et outillage pour l'appareillage des victimes, au Centre psychiatrique de Kénia

pour le soutien psychologique des victimes de mines dans le département d'Oussouye ;

- la Convention de financement d'un montant de 10 000 000 F CFA passée avec IMCEC pour la mise en place d'activités génératrices de revenus au profit des victimes de mines.

La composante éducation au risque a donné lieu à des sessions de formation à la sécurité face aux mines et restes explosifs de mines, à la confection de supports de communication (08 fresques murales et 07 panneaux d'éducation au risque des mines), à l'accréditation provisoire délivrée à Handicap International, au Comité d'Appui et de Soutien au Développement Economique et Social en Casamance (CASADES) et à l'Association pour la Solidarité et le Développement (ASD).

Le quatrième et dernier axe de la communication de Monsieur SECK, a porté sur plaidoyer communautaire déroulé au travers de sept sessions animées dans les localités de Adéane, Niaguis, Boutoupa-Camaracounda, Nyassia, Sindian, Oukout et Santhiaba Manjacque et Djibanar.

Le débat qui a suivi a été l'occasion d'évoquer des questions comme :

- ✓ le maintien de d'éducation au risque, notamment par le canal d'émissions radio ;
- ✓ la poursuite du plaidoyer communautaire pour obtenir l'adhésion des populations au déminage humanitaire ;
- ✓ la communication entre les belligérants pour soutenir et garantir le déminage ;
- ✓ le redémarrage des opérations de contrôle qualité et la restitution des terres déminées ;
- ✓ l'accréditation des opérateurs d'éducation au risque ;
- ✓ la situation de la zone de Diabir - Baraf.

Les réponses apportées par Messieurs DIOP et SECK ont permis d'apporter des éclairages aux participants.

En clôturant les travaux, le président de séance a invité le CNAMS à adopter une démarche souple dans son approche et dans l'évaluation de la situation. Il a relevé le risque constitué par le recours à des schémas importés et a insisté sur la nécessité de tenir compte de la situation particulière qui prévaut en Casamance.

Il a félicité le CNAMS pour les résultats obtenus et souhaité que la Casamance soit débarrassée de toute mine d'ici à 2016.

La séance a été levée à 13 heures 56 minutes.

Le rapporteur

Moussa DIABY